

UNIVERSITÉ DE MONCTON
102^e réunion du
CONSEIL DES GOUVERNEURS

Le 22 septembre 1990

9 h Centre universitaire Saint-Louis-Maillet

PRÉSENTS

Richard Savoie, président
 Donald Aubé
 Yvan Bastien
 Léone Boudreau-Nelson
 Paul L. Bourque
 Anne Church
 Gérald Clavette
 Aubin Doiron
 Marcelle Fafard-Godbout
 Georgio Gaudet
 Paul Lavoie
 Gary Long
 Antonine Maillet
 Yvon Ouellette

PRÉSENTS

Anna Rail
 Jacques Robichaud
 Jean-Bernard Robichaud
 René-Pierre Roussel
 Jean-Paul Soucy
 Laurier Thibault
 Paul-Émile Benoit, invité
 Armand Caron, invité
 Normand Carrier, invité
 Médard Collette, invité
 Léandre Desjardins, invité
 Louis Malenfant, invité
 Gilles Long, secrétaire

EXCUSÉS: Édèse Bujold, Marcel R. Comeau, Gérald Goguen, Dollard LeBlanc
 Estelle Mongeau et Norman Roy

TABLE DES MATIÈRES

		Page
1	OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT	3
2	MINUTE DE RECUEILLEMENT	3
3	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	3
4	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	3
5	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	3
6	CORRESPONDANCE	4
7	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-900608	4

8.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL	5
	5
8.1	(8.1) Rapport sur la parité salariale	5
8.2	(8.2) Vente d'un terrain, CUSLM	5
9.	RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-900622 ET CEX-900830	6
10.	AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX	6
10.1	CEX-900622	6
	6
10.11	Congé sans solde	6
	6
10.12	Nominations	7
10.2	CEX-900830	7
10.21	Vice-recteurs de constituante	7
10.22	Nomination au CTTJ	9
11.	SUIVI DU SÉNAT SAC-900827	9
12.	RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CCJ-900611 ET CCJ-900831	10
13.	RÉCEPTION DU RÉPERTOIRE 1990-1992	12
14.	NOMINATIONS AU CONSEIL	12
15.	INSCRIPTIONS 1990-1991	13
16.	RAPPORT DU RECTEUR	13
17.	RATIFICATION DES ACTES DES ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES	14
18.	ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 1989-90	14
19.	NOMINATION DU VÉRIFICATEUR	15
20.	AFFAIRES NOUVELLES	15
20.1	Réévaluation de la procédure de sélection et évaluation des cadres	15
21.	PROCHAINE RÉUNION	16
22.	CLÔTURE	16
	ANNEXES	17
	ANNEXE A: Vente d'un terrain, CUSLM	18
	ANNEXE B: Procès-verbal CCJ-900611	22
	ANNEXE C: Procès-verbal CCJ-900831	35
	ANNEXE D: Inscriptions 1990-1991	42
	ANNEXE E: Rapport du Recteur	48
	ANNEXE F: États financiers vérifiés 1989-90	57
	ANNEXE G: Réévaluation de la procédure de sélection et évaluation des cadres (Comité plénier SAC-900827)	78

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT

Monsieur le Président appelle l'assemblée à l'ordre à 9 h 15. Il souhaite une bienvenue toute particulière à Monsieur Jean-Bernard Robichaud qui en est à sa première réunion comme recteur. Il souhaite également la bienvenue à Léandre Desjardins, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche; Armand Caron, directeur des Services pédagogiques au CUS et Jean-Paul Soucy, étudiant du CUSLM. Les membres suivants se sont excusés: Édèse Bujold, Marcel R. Comeau, Gérald Goguen, Dollard LeBlanc, Estelle Mongeau et Norman Roy.

2. MINUTE DE RECUEILLEMENT

Monsieur le Président demande aux membres d'observer une minute de recueillement.

3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

Le Secrétaire donne lecture de l'avis de convocation. Il rappelle aux membres qu'un avis de motion a été envoyé pour des modifications aux Statuts et règlements à la réunion de décembre 1990. Cet avis se trouve à la page 2 du cahier de la réunion.

4. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

M. le Secrétaire en fait la vérification. Comme il y a deux nouveaux membres avec droit de vote, monsieur le Président suggère de les recevoir formellement.

R: 01-CGV-900922

Il est proposé par Paul Lavoie et appuyé par Donald Aubé

"Que Jean-Bernard Robichaud et Jean-Paul Soucy aient le droit de vote en tant que nouveaux membres du Conseil de gouverneurs."

Vote unanime ADOPTÉ.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Ajout à la rubrique Affaires nouvelles:

20.1 Réévaluation de la procédure de sélection et évaluation des cadres

R: 02-CGV-900922

Il est proposé par Aubin Doiron et appuyé par Anne Church

"Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié."

Vote unanime ADOPTÉ.

6. CORRESPONDANCE

- 6.1 Lettre de Normand Carrier (1990 06 15) relative au poste de vice-recteur du CUSLM.
- 6.2 Lettre de remerciements de Louis-Philippe Blanchard (1990 06 29), adressée à Richard Savoie.
- 6.3 Lettre de Jean-Guy Rioux (1990 06 30) relative au poste de vice-recteur du CUS.

7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-900608 Corrections

La rubrique 10.1 doit se lire ainsi:

- 10.1 Régime de rentes du personnel de soutien, techniciens et personnel administratif et professionnel et régime de rentes des professeurs-es et bibliothécaires professionnels de l'Université de Moncton

R: 08-CGV-900608

Il est proposé par Norman Roy et appuyé par Paul L. Bourque

A. Régime de rentes du personnel de soutien, techniciens et personnel administratif et professionnel

"Que toutes les participantes et tous les participants qui ont atteint, au 1er juillet 1990, une combinaison d'âge et d'années de service accréditées égale ou supérieure à 90, aient la possibilité de toucher la rente acquise au 1^{er} juillet 1990 sans pénalité actuarielle.

Que la pénalité actuarielle pour les employés-es qui choisissent de prendre une retraite anticipée passe de l'équivalent actuariel de la rente créditée au moment de la retraite à 0,4% par mois pour chaque mois précédant la date normale de la retraite.

B. Régime de rentes des professeurs-es et bibliothécaires professionnels de l'Université de Moncton

Que toute personne engagée à plein temps et de façon permanente (sur la voie de la permanence) à titre de professeur-re ou bibliothécaire entrant au service de l'employeur d'avoir le choix de participer au régime de rentes dès le premier jour du mois coïncidant avec ou suivant immédiatement la date d'engagement, ou d'attendre à la date à laquelle elle a terminé une période continue d'un an de service pourvu qu'elle n'ait pas dès lors, atteint l'âge de soixante-quatre (64) ans."

Vote

unanime

ADOPTÉ.

À la page 14, les deux dernières phrases sont remplacées par la phrase suivante:

Il est possible qu'on vienne à l'automne pour améliorer le régime du personnel de soutien, techniciens et du personnel administratif et professionnel de l'Université de Moncton.

R: 03-CGV-900922

Il est proposé par Paul Lavoie et appuyé par Yvon Ouellette

"Que le procès-verbal soit adopté tel que modifié."

Vote unanime ADOPTÉ.

8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

8.1 (8.1) Rapport sur la parité salariale

Est-ce qu'il y a eu du travail de fait depuis la dernière réunion sur la parité salariale?

VRRHAE: Nous en avons discuté à deux reprises en Régie interne. Les ajustements de salaire pour la convention collective du CUM et du CUS ne sont pas arrêtés pour 1990-91. La question posée était à savoir si on devait ou non apporter des modifications à la prochaine réunion du Conseil. La convention collective du CUSLM prend fin le 31 juillet 1991. On en discutera à la prochaine réunion du Comité exécutif.

L'année 1990-91 est déjà négociée. Je voudrais comparé notre échelle de 90-91 avec l'échelle 89-90 de Moncton. J'espère qu'on arrivera avec des recommandations en décembre.

8.2 (8.2) Vente d'un terrain, CUSLM (Voir l'annexe A)

Monsieur le Président demande au Président du Comité de faire rapport.

Laurier Thibault donne lecture de son rapport.

R: 04-CGV-900922

Il est proposé par Georgio Gaudet et appuyé par Marcelle Fafard-Godbout

"Que le règlement 16 des Statuts et règlements soit suspendu afin que le Conseil des gouverneurs puisse considérer les recommandations du Comité.."

Vote unanime ADOPTÉ.

R: 05-CGV-900922

Il est proposé par Donald Aubé et appuyé par René-Pierre Roussel

"Que le rapport et ses recommandations soient acceptés."

Le Président demande le vote secret.

Scrutateurs: Paul-Émile Benoit, Armand Caron et Léandre Desjardins

Résultats du scrutin:

Oui 19

Non 2

ADOPTÉ.

Monsieur le Président remercie les membres du Comité pour leur excellent travail. Il suggère de renommer le même comité pour continuer le travail.

R: 06-CGV-900922

Il est proposé par René-Pierre Roussel et appuyé par Donald Aubé

"Que les membres du Comité pour étudier la question des terrains au CUSLM soient renommés pour continuer le travail."

Vote

unanime

ADOPTÉ.

PAUSE 10 h 28

REPRISE 10 h 40

9. RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-900622 ET CEX-900830

R: 07-CGV-900922

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Antonine Maillet

"Que les procès-verbaux CEX-900622 et CEX-900830 soient reçus."

Vote

unanime

ADOPTÉ.

10. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

10.1 CEX-900622

10.11 Congé sans solde

R: 08-CGV-900922

Il est proposé par Fernand Landry et appuyé par Jean-Bernard Robichaud

"Qu'un congé sans solde de six mois, soit du 1er juillet 1990 au 30 décembre 1990, soit accordé à Mircea Roman."

Vote

unanime

ADOPTÉ.

10.12 Nominations

R: 09-CGV-900922

Il est proposé par Marcelle Fafard-Godbout et appuyé par Georgio Gaudet

"Que Louis Lapierre soit nommé directeur du Centre de recherche en sciences de l'environnement (CRSE) pour un mandat de trois ans, soit du 1er juillet 1990 au 30 juin 1993;

Que Catherine Phlipponneau soit nommée directrice du Centre de recherche en linguistique appliquée (CRLA) pour un mandat de trois ans, soit du 1er juillet 1990 au 30 juin 1993;

Que Victorin Mallet et Nassir El-Jabi remplacent respectivement Francis Weil et Narendra Srivastava aux conseils d'administration du Centre de technologie manufacturière (CTM) et du Centre pour l'application et le développement de la micro-électronique, Inc. (CADMI);

Que Samuel Sami soit confirmé dans son poste de directeur du Centre de recherche en conversion d'énergie jusqu'au 30 juin 1992;

Que le mandat de Pierre Ouellette comme directeur du Centre d'études sur le vieillissement soit prolongé jusqu'au 31 décembre 1990."

Vote unanime ADOPTÉ.

10.2 CEX-900830

10.21 Vice-recteurs de constituante

Monsieur le Président demandent à Armand Caron et Normand Carrier de se retirer.

Est-ce que les postes de recteur adjoint et vice-recteur sont interchangeable? On devrait prendre une position. Si on n'en discute pas, on se fie à la cour pour prendre une position à notre place.

Président: Selon l'avis de notre conseiller juridique, les deux postes sont interchangeable. Vu que l'avocat de Normand Carrier a pris l'initiative, je me vois mal placé de ne pas suivre les recommandations de notre conseiller juridique.

Est-ce que l'Université a reçu un avis de requête?

Recteur: Nous n'avons pas eu d'avis de la cour, mais nous avons reçu un avis de Monsieur Carrier que c'était devant les tribunaux.

Qu'arrive-t-il à Jean-Guy Rioux?

Président: Depuis la dernière réunion, nous avons eu une rencontre à la demande des deux personnes concernées. J'ai invité Laurier Thibault, vice-président du Conseil, de même que le Recteur. Me Lizotte, selon Jean-Guy Rioux, attend une réponse de l'audition du 5 novembre. Sinon, il aurait demandé une injonction au Conseil des gouverneurs.

Est-ce que Jean-Guy Rioux sera entendu?

Président: Me Lizotte peut demander d'être un intervenant. À cause des incidences, on demande d'attendre le résultat.

Si la cour décide que les deux postes ne sont pas interchangeable, est-ce que la conséquence voudrait que Normand Carrier en soit à son premier mandat?

Président: C'est ce qu'on veut préciser.

Dans le cas de Jean-Guy Rioux, est-ce que ça n'a pas toujours été sous recteur adjoint? Son 2^e mandat a débuté avant le changement de la Charte.

Secrétaire: La résolution adoptée en 1985 précisait Recteur adjoint (vice-recteur). Les postes étaient interchangeables selon la résolution.

R: 10-CGV-900922

Il est proposé par Georgio Gaudet et appuyé par Antonine Maillet

"Considérant que le statut des postes de vice-recteurs de constituante est en litige;

Considérant qu'une audition aura lieu le 5 novembre à la cour provinciale d'Edmundston, à la demande du conseiller juridique de Normand Carrier;

Considérant l'avis juridique donné par le conseiller juridique de l'Université de Moncton;

Il est résolu de ne pas procéder à la nomination d'un vice-recteur permanent au CUS en attendant que ce litige soit clarifié par les tribunaux."

Vote Pour 20 Contre 0 Abstention 1 ADOPTÉ.

R: 11-CGV-900922

Il est proposé par Anna Rail et appuyé par René-Pierre Roussel

"Que le DSP du CUS assume, jusqu'à nouvel ordre, les responsabilités avec l'autorité nécessaire à la bonne gestion du CUS."

L'inquiétude des gens du CUS est qu'on est en train de faire cumuler deux postes importants par une seule personne. Quelques années passées, nous avons perdu un poste d'administrateur. C'est une tâche assez lourde. Je crains qu'on en vienne à la conclusion qu'on n'a pas besoin d'un DSP et d'un vice-recteur.

Président: Cela ne relève pas du Conseil, mais des administrateurs. Je suis sûr qu'à la réunion de décembre on prendra une décision.

J'abonde dans le même sens. Les étudiants ont constamment besoin de voir le DSP.

Président: Nous avons une période de deux mois. Ce sera réglé.

Vote unanime ADOPTÉ.

10.22 Nomination au CTTJ

R: 12-CGV-900922

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Anne Church

"Que Roger Bilodeau soit nommé au poste de directeur du Centre de traduction et de terminologie juridiques pour la période allant du 1er septembre 1990 au 31 août 1994."

Vote unanime ADOPTÉ.

11. SUIVI DU SÉNAT SAC-900827

Léandre Desjardins informe les membres que le Sénat a déjà reçu de l'information sur des évaluations de programmes. Dans deux des rapports reçus des évaluateurs, l'on nous suggère une collaboration avec les collègues communautaires. Les experts nous disent que c'est possible. Cela pourrait entraîner quelques modifications dans quelques programmes. Une partie des programmes serait faite au collègue communautaire, soit le volet technique.

Le Sénat a étudié un projet de diviser en deux un gros département, soit le Département de mathématique, physique et informatique. Comme il doit y avoir un deuxième volet à cette recommandation, on préfère attendre en décembre afin que le Conseil vote sur tout le projet.

À sa réunion du 31 mai 1990, le Sénat a adopté une résolution afin de scinder la Faculté des sciences et de génie en une Faculté des sciences et une École détachée de génie. Mais le Sénat a demandé des précisions, à savoir si cette nouvelle école aurait des départements. Des échanges ont eu lieu avec les intéressés. L'École de génie va fonctionner sans départements avec une assemblée de professeurs-es.

R: 13-CGV-900922

Il est proposé par Jean-Bernard Robichaud et appuyé par Gérald Clavette

"Que le Conseil se prononce en faveur de la recommandation du Conseil de la Faculté des sciences et de génie de scinder la Faculté des sciences et de génie en une Faculté des sciences et une École détachée de génie."

Quelles sont les implications financières?

VRER: Le Sénat a posé la même question. Pour administrer l'École détachée de génie, ils vont utiliser les mêmes ressources. L'École de génie est en développement, elle demande des ressources additionnelles. Cette modification n'entraîne aucun montant supplémentaire pour cette année.

Vote unanime ADOPTÉ.

VRER: Dans le deuxième rapport du Comité conjoint, le Sénat a adopté une résolution pour l'abolition du programme de Baccalauréat en éducation (industriel). L'évaluateur externe en recommandait l'abolition.

R: 14-CGV-900922

Il est proposé par Fernand Landry et appuyé par Donald Aubé

"Que le BEd (industriel) soit aboli et que les éléments de formation concernant les programmes des 11^e et 12^e années soient inclus dans le BEd (technologie de l'industrie)."

Vote unanime ADOPTÉ.

12. RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CCJ-900611 ET CCJ-900831 (Voir les annexes B et C)

R: 15-CGV-900922

Il est proposé par Gary Long et appuyé par Paul Lavoie

"Que les procès-verbaux CCJ-900611 et CCJ-900831 soient reçus."

Vote unanime ADOPTÉ.

VRER: On a travaillé sur l'appréciation et l'évaluation des programmes existants et sur le plan de développement. La liste de priorité A est moins longue. Concernant l'évaluation des programmes, deux programmes demandent la collaboration des collèges communautaires. Il s'agit du BEd (technologie de l'industrie) et le BSc (études familiales et enseignement des études familiales).

Secrétaire: Concernant le deuxième programme du groupe A, on devrait lire génie électrique au lieu de génie mécanique. Et à cette même liste, on devrait ajouter le programme suivant: Deuxième année du Baccalauréat en éducation (CUS). Il faut donc le rayer de la liste C.

VRA: La CESPM nous demande d'établir nos priorités dans l'ordre qu'on le veut. Notre liste est beaucoup plus longue que celle des autres universités. Les deux premières priorités ont déjà été proposées au Gouvernement provincial par la CESPM. De sérieuses questions se posent aux Arts de même qu'au CUS.

Où sont les chiffres concernant les projets capitaux?

VRA: Pour l'édifice des Arts on parle de 6 millions. On demandait 10 millions, mais on a divisé le projet en deux phases. On demande pour la première phase 6 675 000\$.

Pour le CUS, il faudra 1.5 million pour démarrer.

Quant au Droit, nous n'avons pas de chiffre dans le moment. Il y a un problème sérieux. L'édifice a été construit pour loger 50 personnes et il en loge 250.

Le génie électrique, 13 millions.

Le Centre étudiant, 3.5 millions.

La phase II de la Faculté des arts, 6.5 millions.

Au total nous avons des projets pour environ 31 millions.

Pour le Centre étudiant, je ne me fais pas d'illusion; la CESPM ne peut fournir tous les fonds. Nous sommes relégués au 5^e rang. Cela met les bois dans les roues. On a déjà 1.8 million en fiducie.

Pour le Centre étudiant, il faudrait peut-être envisager une autre formule que la formule traditionnelle, élaborer une stratégie différente que pour les installations académiques.

En premier lieu, l'Université a besoin de planification globale pour les trois campus. C'est une somme minime qu'on demande pour les deux autres centres. Comment s'assure-t-on de faire le développement des plus petits centres? Il faudra se pencher sur cette question.

Président: J'abonde dans le sens d'une planification stratégique, de se fixer des objectifs à court, moyen et long terme; et d'essayer de les atteindre.

Il faudra trouver les ressources humaines dans la planification stratégique pour aider les trois centres.

DSPCUS: Je voudrais qu'une chose soit claire concernant le développement du CUS. L'Université aura une planification à faire pour le développement même si ça ne va pas de l'avant avec le Ministère. Je suis nouveau au Conseil, mais la planification académique et les projets capitaux vont à la CESPM. Les discussions ici devraient être préalables à l'envoi de la liste des priorités à la CESPM.

Il y a toujours des projets qui avancent plus vite que d'autres. La Faculté des arts a un projet concret. Avec le développement du CUS, on ne sait pas encore exactement ce qu'il va y avoir. Si le projet est bien monté, ça se vendra beaucoup mieux. Il y a lieu d'établir ce que ça va prendre pour le développement du CUS.

R: 16-CGV-900922

Il est proposé par Georgio Gaudet et appuyé par Gérald Clavette

"Que le Conseil des gouverneurs entérine la liste des priorités établies par le Comité conjoint de la planification:

1. Édifice des arts (Moncton) Phase I 6 675 000 \$
2. Développement du Centre universitaire de Shippagan 1 500 000
3. École de droit (Moncton) à déterminer
4. Édifice de génie (Moncton) 12 715 000
5. Centre étudiant (Moncton) 3 525 000
6. Édifice des arts (Moncton) Phase II 6 500 000 TOTAL 30

915 000 \$." Est-ce que la CESPM finance les centres étudiants?

VRA: Les entreprises auxiliaires ne sont pas financées par la CESPM; par exemple, la Librairie, la cafétéria, etc.

Si la FÉÉCUM s'arrêtait sur ce qu'elle veut dans le centre, est-ce qu'il n'y aurait pas lieu de commencer quelque chose? Ça traîne depuis longtemps.

Recteur: Je pense qu'il faudrait. Le Centre étudiant serait de la gestion de l'Université et non de la FÉÉCUM. Ça peut être fait conjointement. Il est important de souligner que si la volonté de l'Université est de faire un centre étudiant, on n'aura pas beaucoup d'argent des fonds publiques. Il faudra se débrouiller pour rendre le projet possible. Ce sera un projet modeste qu'on peut réaliser à court ou à moyen terme. S'il y a une volonté de l'Université, MM. Collette et Malenfant peuvent travailler sur un projet et trouver une stratégie de construction. Il faut que ce projet sorte du folklore et devienne une forme de réalité.

VRRHAE: Quelques actions ont été prises pour la réalisation d'un Centre étudiant. On a constitué un comité formé d'administrateurs et d'étudiants. Nous avons discuté de l'engagement au niveau de l'administration. Il y a des éléments où il y a consensus.

Concernant le développement du CUS, on dit qu'on reviendra sur ce sujet ultérieurement; c'est quand?

Recteur: Le Cabinet provincial a donné mandat au Ministre de conclure une entente. Ultérieurement serait dans les mois qui viennent. On peut s'engager à faire un rapport de progrès à chaque réunion du Comité exécutif.

DSPCUS: Dans divers documents, il y a des choses d'identifier au niveau de la capitalisation et des programmes. Du côté universitaire, il y a la 2^e année du DSS et du BEd. Concernant la capitalisation, il y a l'ajout de laboratoires, de salles de classe. Ces besoins ont été établis. La bibliothèque est désuète. Concernant les installations sportives, il est essentiel de formuler une demande.

Vote Pour 15

Contre 6

ADOPTÉ.

13. RÉCEPTION DU RÉPERTOIRE 1990-1992

R: 17-CGV-900922

Il est proposé par Fernand Landry et appuyé par Marcelle Fafard-Godbout

"Le Conseil reçoit le Répertoire 1990-1992 de l'Université de Moncton et en reconnaît officiellement le contenu relatif à sa compétence."

Vote

unanime

ADOPTÉ.

14. NOMINATIONS AU CONSEIL

Monsieur le Recteur informe les membres qu'il y a cinq membres dont le mandat s'est terminé le 30 juin 1990. Ces cinq membres siègent depuis 1985. Ils sont nommés par le Conseil. On a commencé à faire des appels téléphoniques. Il est clair que ceux qui terminent leur mandat n'ont pas l'intention de revenir. Vérification a été faite. Il serait excellent d'ajouter de nouvelles personnes. Normalement entre maintenant et la fin de l'automne, le Recteur, le Président du Conseil et le Comité exécutif devraient voir à la recommandation et faire des nominations en décembre.

Président: Si le Conseil accepte cette formule, est-ce qu'on les invite à la prochaine réunion? Ce qui faciliterait serait de les inviter et de les proposer en début de réunion,

Quels sont les noms de ceux qui terminent leur mandat?

Président: Gérald Goguen, Fernand Landry, Dollard LeBlanc, Aubin Doiron et Estelle Mongeau.

Je suggère que le Conseil donne le mandat au Président du Conseil, au Recteur et au Comité exécutif de sonder le terrain auprès des membres de la région concernée pour renforcer l'équipe.

Il faudrait avoir quelques femmes dans les nominations. Président: Alors je prends pour acquis que vous êtes d'accord.

Si on veut faire une recommandation au Comité exécutif, jusqu'à quelle date a-t-on pour le faire?

Président: La prochaine réunion du Comité exécutif est prévue pour le 19 octobre 1990.

15. INSCRIPTIONS 1990-1991 (Voir l'annexe D)

Gilles Long donne les explications. Il précise qu'à Moncton c'est la première fois qu'on dépasse 4 000 inscriptions à temps complet. Le chiffre atteint dans chaque centre est un chiffre record.

Concernant les statistiques à temps partiel, il y a une diminution au CUSLM et au CUS. Il s'agit ici du nombre de personnes.

VRSLM: Il s'agit bien de statistiques de la session d'automne seulement. Le nombre d'inscriptions dépend quand on donne certains cours. Cet été nous avons eu plusieurs étudiants. Pour avoir un meilleur portrait, il faut voir les statistiques cumulatives.

DSPCUS: C'est la même situation au CUS, les sessions du printemps et d'été ont été plus fortes.

Secrétaire: Vous me permettez en tant que responsable du recrutement pour le réseau de souligner le travail des agents de recrutement. Il y en a quatre: Roger Boulay au CUS, Léopold Lang au CUSLM, Yoland Bordeleau et Andrée Lévesque au CUM. Leur excellent travail est apprécié.

16. RAPPORT DU RECTEUR (Voir l'annexe E)

Monsieur Robichaud présente son rapport et il précise qu'à l'avenir, il entend envoyer son rapport avec les documents afin d'éviter de le lire séance tenante. Il précise aussi que son rapport aura des éléments prévisionnels au lieu d'avoir seulement les faits accomplis.

Monsieur le Président remercie le Recteur. C'est un rapport qui en dit long pour le peu de temps qu'il est en fonction.

Chancelier: Madame Maillet a rencontré la Recteure de l'Université de Paris qui lui a demandé de transmettre le message suivant: la Recteure considère l'Université de Moncton, pour toutes sortes de raisons, comme l'enfant chéri des universités du monde francophone. Tout ce que l'Université de Paris pourrait faire pour nous aider, elle les accommodera. Que les gens de l'Université de Moncton se sentent très privilégiés auprès de l'Université de Paris pour les échanges de professeurs-es, entre autres.

Dans la planification stratégique, qu'est-ce qui est différent de ce qui se fait présentement?

Recteur: La planification s'est faite de façon un peu au hasard des crises et des conjonctures. Je veux introduire une stratégie de planification participative où on se pose des questions sur les avantages et les faiblesses relatives, où on se pose des questions sur les objectifs de l'Université et les moyens de les atteindre. L'important dans un premier exercice pédagogique, c'est d'en avoir une même si ce n'est pas tout à fait rodé; au moins, on aura une trajectoire pour l'ensemble. Ce sera l'outil qui nous permettra des débats, de nous poser des questions sur l'essence même et de voir comment on va régler les questions.

17. RATIFICATION DES ACTES DES ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES

R: 18-CGV-900922

Il est proposé par Gérald Clavette et appuyé par Yvon Ouellette

"Le Conseil des gouverneurs entérine les actes de régie des administrateurs et administratrices de l'Université de Moncton survenus depuis la réunion CGV-900930."

Vote unanime ADOPTÉ.

18. ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 1989-90 (Voir l'annexe F)

Médard Collette explique. Les états financiers sont présentés de manière différente cette année. Nous suivons maintenant la formule recommandée par l'AUCC.

Correction: À la page 1 du rapport, première colonne à gauche, il faut lire: Intérêts sur placement - 1 679 577\$.

Recteur: Concernant les commentaires sur l'évolution des revenus pour 1989-90, il ont diminué de 1,7%. Si on regarde l'évolution pour le fonctionnement général, cela a augmenté de 5,7% et de 8.9% pour les droits de scolarité. Il faudra regarder la question des sources de revenus ou la part qu'on demande aux étudiants au Comité de finance.

On n'étudie pas la question de la parité salariale lorsqu'on a des réserves?

VRRHAE: Ce sont des questions qu'on pourra étudier à l'interne à la suite de cette réunion.

R: 19-CGV-900922

Il est proposé par Gary Long et appuyé par Paul Lavoie

"Le Conseil des gouverneurs accepte les états financiers vérifiés 1989-90 tels que présentés."

Vote unanime ADOPTÉ.

21. PROCHAINE RÉUNION

Elle aura lieu le 8 décembre à 9 h à Moncton. Le souper annuel aura lieu le 8 décembre au soir.

Aubin Doiron exprime le plaisir qu'il a eu de faire partie du Conseil des gouverneurs. Cela aura été une éducation plutôt qu'une collaboration.

Monsieur le Président remercie les membres du Conseil qui ont terminé leur mandat. Ce sera fait officiellement par lettre.

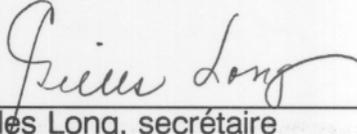
Il en profite pour féliciter Madame Antonine Maillet pour son dernier roman, L'Oursiade, qui vient de paraître. Il souligne également le Retour des anciens et amis du CUM qui aura lieu les 2, 3 et 4 novembre prochain. A cette occasion, il y aura le dévoilement d'un monument à la mémoire du Père Clément Cormier. Il serait approprié de voir les membres du Conseil y participer.

22. CLÔTURE La séance est

levée à 14 h 6.

Contresigné le _____

Richard Savoie, président



Gilles Long, secrétaire